

Les échos du CE

Réunions du 26 juillet 2018

Renforcement des équipes de contrôle de la recherche d'emploi

Les élus-es ont voté à l'unanimité contre le renforcement du CRE. Le SNU a émis la déclaration suivante :

Le traitement du chômage subit une orientation renforcée et toujours aussi malsaine qui dérive vers les pires excès du système britannique. Cette dérive donne l'impression que le chômeur, le pauvre est par essence ou culturellement (il faudrait y réfléchir) un fraudeur, un profiteur à surveiller.

Cette idéologie est encore plus pernicieuse quand elle se manifeste via une déshumanisation issue d'un contrôle effectué plus ou moins à l'aveugle par un agent qui ne connaît rien ou presque du demandeur d'emploi contrôlé, de ses démarches ou de son parcours, des freins éventuels à sa recherche d'emploi.

Renforcer ce type de contrôle à iso-effectif consiste à enlever des forces à l'accompagnement vers l'emploi, à l'aide à la transition professionnelle ou à l'accès à la formation alors que le chômage repart à la hausse selon les chiffres diffusés le 25 juillet.

Les conséquences sur les conditions de travail du personnel de Pôle emploi et sur les moyens mis à disposition des D.E. pour effectuer leurs démarches et les rendre plus efficaces sont aisées à percevoir puisqu'elles s'illustrent par une baisse de moyens.

Nous avons tous constaté les dérives du CRE après sa mise en place, notamment dans les tentatives de débuser des personnes proches de la retraite dont on sait très bien que le marché du travail ne veut plus depuis des années. La République exemplaire demande à Pôle emploi d'en remettre une couche.

Le SNU-FSU ne peut que s'opposer au sur-déploiement d'un tel système dans de telles conditions aussi dégradées que dégradantes pour le service public de l'emploi.

Point d'étape sur le troisième palier de baisse de charge de la trajectoire GDD

Il en va de ce dossier comme pour beaucoup d'autres, la direction nous présente une réalité faussée qui lui permet de dire qu'il faut baisser la ressource car la charge baisse alors que c'est cette même direction qui organise la baisse de charge pour atteindre son objectif initial de baisse de ressources, de gains de productivité avec l'alibi de la DSN (déclaration sociale nominative) qui, convenons-en, finira bien par arriver et à remplacer toutes les déclarations sociales qui existent actuellement.

Arvato se vante, sur son site, de saisir 160 documents à la minute pour Pôle emploi, d'en recevoir 15000 à 70000 par jour, soit 10 millions par an, volume qui ne cesse de croître.

A la question combien ça coûte ? Pas de réponse ? Arvato est-il payé à la tâche ? Idem Est-ce rentable ? A partir de combien de postes supprimés la sous-traitance devient-elle rentable ? Le SNU-FSU a posé ces questions sans obtenir de réponse. L'enjeu du problème se situe pourtant là, dans ces considérations de coût que la direction tente de masquer par ces tableaux et dossiers de démonstration qui sont par nature faussés puisque (et la direction le reconnaît devant le CE) on ne peut pas comptabiliser tout ce qui est fait par les agents et qui est malgré tout considéré dans les faits comme de la décision automatique ou du travail fourni par Arvato.

Quand, sur les sites, ordre est donné aux agents GDD de ne plus rien saisir et de tout transmettre aux prestataires (même quand l'enjeu du paiement est essentiel pour le DE en situation d'urgence), on voit où sont les priorités de nos dirigeants.

Point sur l'ARC indemnisation à Pôle emploi Normandie

Il est symptomatique de noter que ce point a été mis à l'ordre du jour par la seule volonté des élus, la direction considérant qu'il n'y avait rien à dire de particulier.

Les questions sont pourtant nombreuses quant à la délivrance du service et du traitement des collègues GDD et des conséquences sur l'accueil des DE quant il est question de supprimer l'ARC indemnisation sur l'ensemble du territoire.

Le SNU-FSU ne fait pas de procès d'intention et avait, avant cette réunion du CE, pris des renseignements auprès des collègues en activité sur des sites où l'ARC indemnisation est déjà supprimé.

Sur certains, sites, on fait de l'ARC officieusement via des collègues en accueil, des MANAC qui interviennent en « pompiers de service » quand l'urgence et/ou l'agressivité des usagers nécessitent une intervention. Sur un autre site, les demandes sont gérées via des fiches « escalade » avec engagement de réponse le jour même.

Le SNU-FSU qui ne se paie pas de mots, attend de voir si le bon sens prendra un jour le pas sur la logique gestionnaire.

A l'ensemble des questions posées, la direction répond que la suppression de l'ARC indemnisation n'est pas une fin en soi et que selon les sites et leur fréquentation, l'ARC indemnisation pourra être maintenu.

Etat des lieux charges/ressources des services et missions

Il est là aussi symptomatique de noter que ce point a été mis à l'ordre du jour par la seule volonté des élus, la direction considérant qu'il n'y avait rien à dire de particulier.

L'enjeu est pourtant fondamental puisque ce sont ces éléments de charge et de ressources qui permettent à la direction générale de décider de la politique RH, et, pour ce qui est des circonstances actuelles, de décider combien de postes elle pourra supprimer au total et par région.

La directrice régionale indique qu'en dehors du dossier national présenté en CCE, elle n'a aucun élément à présenter au CE puisqu'elle ne dispose pas de l'outil Opéra2. Le représentant du CE au CCE (CFE-CGC) lui objecte toutefois les propos tenus en CCE par la direction générale : Opéra 2 est disponible en région. Il est également objecté à la DR que les éléments charges/ressources peuvent être obtenus avec les outils à disposition.

La directrice régionale maintient ses affirmations et précise qu'elle reviendra vers le CE en septembre ou octobre avec des informations adaptées au territoire normand.